

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

-oOo-

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 10 mai 2021 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 5 mai 2021

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 18
Absent(s) avec Procurations: 1
Absent(s): 0

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, KIEFER Geneviève, HARNIST Pierre, adjoints,

et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : HUSEJNI Afrim (pouvoir à BOEHM Roger)

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES FACTURATION A LEUTENHEIM

Depuis le 4 février 2021, l'école maternelle de Roeschwoog accueille 13 enfants de Leutenheim en l'absence non remplacée de leur institutrice.

L'ATSEM de la Commune de Leutenheim a pris sa retraite au 30 avril 2021 et n'est pour l'heure pas remplacée.

Une stagiaire en formation CAP Petite Enfance apportera son soutien aux ATSEM de la Commune de Roeschwoog du 6 mai au 2 juillet 2021.

Il est proposé de solliciter la Commune de Leutenheim, à l'issue de l'année scolaire 2020/2021, pour une participation financière :

- aux frais de fonctionnement pour 5 mois (de février à juin 2021) rapportés au nombre d'enfants de Leutenheim fréquentant l'école de Roeschwoog (moyenne des charges de fonctionnement des trois dernières années/nombre de mois fréquentés/nombre d'enfants), soit 801,00 € arrondi à 800,00 €
- et aux frais de personnel (ATSEM) de la Commune de Roeschwoog (base de calcul coût salarial 2020) pour les mois à compter du départ de l'agent de Leutenheim, soit 2 mois (mai et juin 2021), rapportés au nombre d'enfants de Leutenheim fréquentant l'école de Roeschwoog, soit 2 530,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le principe de solliciter une participation aux frais de fonctionnement de l'école maternelle La Roselière et aux frais de personnel (ATSEM) selon les critères définis ci-dessus à l'issue de l'année scolaire 2020/2021 pour un montant de 3 330,00 €.

Date de publication: 08/07/2021

Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:

SOUS-PREFECTURE

24 NOV. 2021

HAGUENAU-WISSEMBOURG



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Michel LORENTZ

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 10 mai 2021 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 5 mai 2021

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 18
Absent(s) avec Procurations: 1
Absent(s): 0

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, KIEFER Geneviève, HARNIST Pierre, adjoints,

et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : HUSEJNI Afrim (pouvoir à BOEHM Roger)

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE – RENOUELEMENT SEMAINE DE 4 JOURS

Suite au changement de législation sur les rythmes scolaires il y a 4 ans (5 jours), la Commune de Roeschwoog, à la demande des écoles et des parents, avait sollicité une dérogation pour revenir à un rythme scolaire sur 4 jours

La durée de validité de cette dérogation accordée pour 3 ans et renouvelée d'une année tacitement, arrive à échéance.

Il y a lieu de se prononcer sur le renouvellement de cette dérogation pour maintenir un rythme scolaire sur 4 jours.

Les conseils d'école doivent émettre leurs avis pour le 31 mai au plus tard.

Le Conseil d'école maternelle qui s'est réuni le 7 mai dernier a émis un avis favorable au renouvellement de la dérogation.

Le Conseil d'école élémentaire doit encore donner son avis.

Les communes doivent se positionner pour le 10 juin 2021 auprès des inspecteurs de l'éducation nationale.

Il est proposé au Conseil municipal de solliciter une reconduction de la dérogation

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

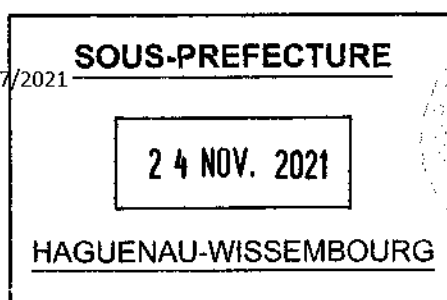
DONNE un avis favorable au renouvellement de la dérogation pour un rythme scolaire sur 4 jours

Horaires école maternelle les lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h00 – 11h25 et 13h25 – 16h

Horaires école élémentaire les lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h05 - 11h30 et 13h30 - 16h05.

Date de publication: 08/07/2021

Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Michel LORENTZ

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 10 mai 2021 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 5 mai 2021

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 18
Absent(s) avec Procurations: 1
Absent(s): 0

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, KIEFER Geneviève, HARNIST Pierre, adjoints,

et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : HUSEJNI Afrim (pouvoir à BOEHM Roger)

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES
PERISCOLAIRE : PLAN MERCREDI

Le Maire informe que la Caisse d'allocation familiale du Bas-Rhin (CAF) dans le cadre du dispositif Plan Mercredi propose des subventions au fonctionnement et à l'investissement.

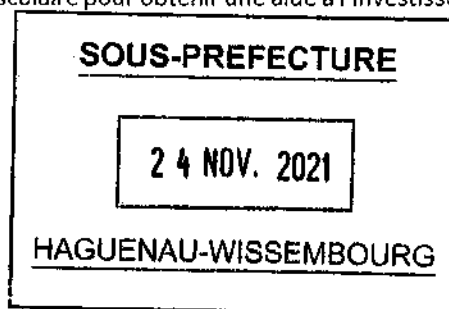
La mise en œuvre d'un Plan Mercredi permettrait une majoration de l'aide financière pour la construction du nouveau périscolaire d'environ 69 000,00 €, selon les informations transmises par la CAF.

La Commission école jeunesse s'est penchée sur cette question le 19 avril dernier.

Mme Geneviève KIEFER explique que :

- Les activités de l'accueil de loisirs périscolaire du mercredi doivent respecter la charte qualité du Plan mercredi.
- La commune doit s'engager à respecter la charte qualité plan mercredi. Cet engagement doit être formalisé par la collectivité avec les services de l'Etat et la caisse d'allocations familiales par une convention spécifique. Elle ouvre à une labellisation.
- Un projet éducatif territorial (PEdT) intégrant le mercredi doit être conclu, afin de maintenir une cohérence éducative des activités périscolaires.
- Le nouveau service départemental de la jeunesse, de l'engagement et des sports (SDJES ex DDCS/PP) doit être associé au projet.

Si la Commune souhaité bénéficier d'une aide au fonctionnement pour le périscolaire existant, elle devra faire labelliser le périscolaire A. Weckmann et ensuite le nouveau périscolaire pour obtenir une aide à l'investissement et à son ouverture une aide au fonctionnement.



Vu l'exposé de Mme Geneviève KIEFER, adjointe au Maire,
Vu les travaux de la Commission école jeunesse

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le principe que la Commune intègre le dispositif « Plan mercredi » pour le périscolaire A. Weckmann et pour le nouveau périscolaire à construire.

AUTORISE le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la bonne exécution de cette décision.

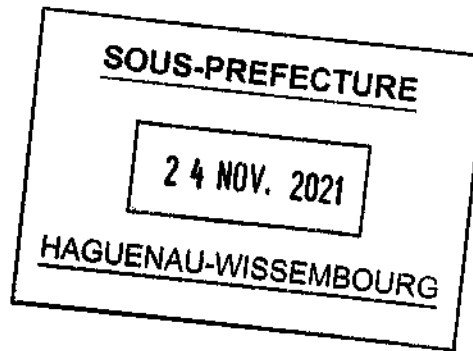
Date de publication: 08/07/2021
Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Michel LORENTZ



COMMUNE DE ROESCHWOOG

SOUS-PRÉFECTURE

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

27 MAI 2021

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

HAGUENAU-WISSEMBOURG

Séance ordinaire du **CONSEIL MUNICIPAL** du 10 mai 2021 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 5 mai 2021Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 18
Absent(s) avec Procurations: 1
Absent(s): 0

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,**En présence de :** BOEHM Roger, KIEFER Geneviève, HARNIST Pierre, adjoints,

et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : HUSEJNI Afrim (pouvoir à BOEHM Roger)**Absent(s) non excusé(s) :** /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : AFFAIRES FINANCIERES – FISCALITE**TAUX TAXE FONCIERE NON BATI – REVISION DU TAUX POUR 2021**

Par délibération du 8 juin 2020, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts pour l'exercice 2020 à :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 13,05 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 41,72 %

La taxe d'habitation était de 9,42 %.

À compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'État. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (13,17%) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 26,22 % (soit le taux communal de 2020 : 13,05% + le taux départemental de 2020 : 13,17%).

Suite à délibération du Conseil municipal du 8 mars 2021 validant une variation des taux d'imposition en 2021 en les portant à :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 27,22 % (variation à partir du taux de référence 2021)
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 44,92 %.

les services de l'Etat ont sollicité la Commune pour un nouveau vote pour 2021 du taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB).

Il est demandé de prendre en compte un coefficient de variation de 1,038138 et d'appliquer un taux maximum de la TFPNB de 43,31 %.

Vu la délibération du Conseil municipal du 8 mars 2021 fixant les taux de fiscalité pour l'année 2021

Vu les règles de lien modifiées dans le cadre de la refonte de la fiscalité locale relatives à l'augmentation des deux taxes foncières modifiées

Vu la demande des services de l'Etat dans le cadre du contrôle de légalité du 26 avril 2021

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de retirer sa décision du 8 mars 2021 fixant un taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) à 44,92%

DECIDE de varier les taux de fiscalité en 2021 comme suit :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 27,22 % (variation à partir du taux de référence 2021)
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 43,31 %.

Date de publication: 19/05/2021

Date de transmission à

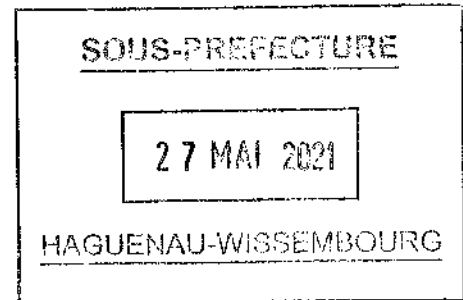
la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Michel LORENTZ



COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMOUBOURG

-oOo-

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 10 mai 2021 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 5 mai 2021**

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 18
Absent(s) avec Procurations: 1
Absent(s): 0

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,
En présence de : BOEHM Roger, KIEFER Geneviève, HARNIST Pierre, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie
Absent(s) excusé(s) : HUSEJNI Afrim (pouvoir à BOEHM Roger)
Absent(s) non excusé(s) : /
Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

**OBJET : BATIMENTS COMMUNAUX
MEDIATHEQUE : RENOUELEMENT DE LA TOITURE ET VMC : AVANCEMENT DU CHANTIER ET AVENANTS
AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE RENOVATION ET D'ISOLATION DE LA TOITURE DE LA MEDIATHEQUE – LOT N°1**

La Commune a attribué le lot n° 1 au marché pour la rénovation et l'isolation de la toiture de la médiathèque à la Sté SCHWARWAELDER & Fils pour un montant de 51 078,56 € HT, soit 61 294,27 € TTC.

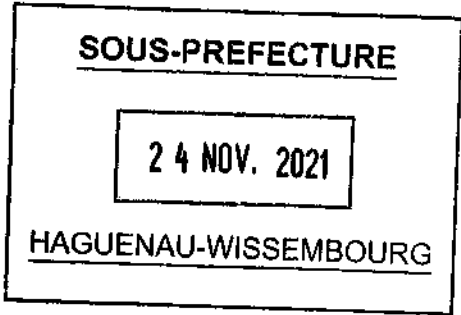
Il est proposé un avenant au marché en moins-value de 2 008,08 € HT (-3,93 %) suite aux modifications du programme initial des travaux, comme suit :

- Prestation supplémentaires (repose fenêtre de toit existante, fourniture et pose d'un chapeau de ventilation, habillage de la sous-face de la corniche, remplacement et modification de zinguerie, pose d'une girouette fournie par la commune) : + 3 569,50 € HT
- Prestations modifiées (fourniture et pose de lattage et contre-lattage, fourniture et pose de tuiles plates mécaniques et non des Biberschwantz, coupes biaisées) : - 2 772,33 € HT
- Prestations supprimées (dépose corniche en bois, fourniture et pose de fenêtre de toit, fourniture et pose de planches d'égout, fourniture et pose de nouvelle corniche, mise en peinture corniche) : - 2 805,25 € HT.

Cet avenant n°1 porte le montant du marché pour le lot n°1 à 49 070,48 € HT, soit 58 884,58 € TTC.

La Commission Travaux du 27 avril 2021 a émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver cet avenant.



Vu l'exposé de M. BOEHM, adjoint au Maire
Vu les modifications au programme des travaux
Vu l'avis de la Commission Travaux du 27 avril 2021

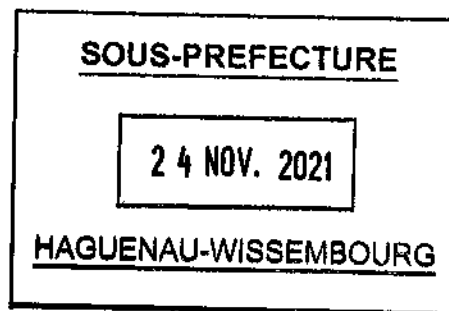
Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE l'avenant n°1 en moins-value au lot n°1 du marché des travaux de rénovation et de l'isolation de la toiture de la médiathèque portant le marché de travaux à 49 070,48 € HT, soit 58 884,58 € TTC
AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant à intervenir.
Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice, section d'investissement opération n°210.

Date de publication: 08/07/2021
Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ



COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 10 mai 2021 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 5 mai 2021

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 18
Absent(s) avec Procurations: 1
Absent(s): 0

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,
En présence de : BOEHM Roger, KIEFER Geneviève, HARNIST Pierre, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie
Absent(s) excusé(s) : HUSEJNI Afrim (pouvoir à BOEHM Roger)
Absent(s) non excusé(s) : /
Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : BATIMENTS COMMUNAUX
MEDIATHEQUE : RENOUELEMENT DE LA TOITURE ET VMC : AVANCEMENT DU CHANTIER ET AVENANTS
TRAVAUX DE RENOVATION DE LA VMC

Dans le cadre de la rénovation de la médiathèque, il y a également lieu de revoir le système de VMC double flux, l'installation d'origine étant inefficace et plus aux normes.

La Commission Travaux a étudié deux variantes :

- mise en place d'un système double flux dans les règles de l'art et aux normes actuelles pour un montant estimé à 12 505,09 € HT, soit 15 006,11 € TTC
- ou remplacement du caisson pour un montant estimé à 8 928,31 € HT, soit 10 713,97 € TTC.

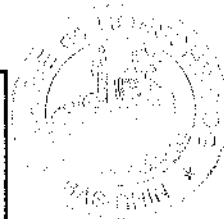
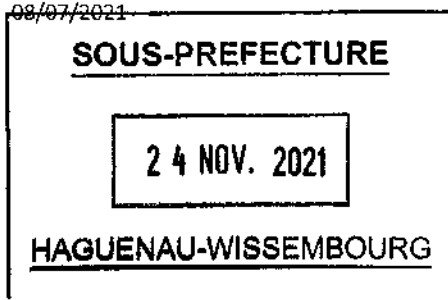
Elle préconise la mise en place d'un système double flux dans les règles de l'art.

Vu l'exposé de M. BOEHM, adjoint au Maire
Vu les travaux de la Commission Travaux du 27 avril 2021

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE la réalisation de travaux de mise en place d'un système double flux dans les règles de l'art et aux normes actuelles pour un montant estimé à 12 505,09 € HT, soit 15 006,11 € TTC par la Sté Génie Climatique de l'Est
AUTORISE le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice, section d'investissement opération n°210.

Date de publication: 08/07/2021
Date de transmission à la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Michel LORENTZ

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 10 mai 2021 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 5 mai 2021

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 18
Absent(s) avec Procurations: 1
Absent(s): 0

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, KIEFER Geneviève, HARNIST Pierre, adjoints,

et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : HUSEJNI Afrim (pouvoir à BOEHM Roger)

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : EGLISE : TRAVAUX A ENTREPRENDRE

M. Roger BOEHM informe les conseillers des travaux d'entretien et de maintenance qui seraient à réaliser sur le bâtiment de l'église St Barthélémy :

- remise en place d'une ardoise qui est tombée du clocher
- remise en peinture des abat-sons du clocheton
- remplacement des abat-sons du clocher
- réfection de la porte d'entrée principale de l'église.

La Commission Travaux s'est penchée sur ces questions lors de sa séance du 27 avril 2021 et s'est positionnée comme suit.

Il est proposé une intervention de la Sté Les Alpistes du bâtiment pour :

- la remise en place de la tuile en ardoise du clocher,
- une vérification générale de la toiture du clocher,
- la dépose des petits abat-sons du clocheton avec mise en place d'un grillage en attendant leur remise en peinture et leur repose.

Le coût estimé des travaux est de 1 800,00 € HT soit 2 160,00 € TTC.

En ce qui concerne les jalousies du clocher et la réfection de la porte d'entrée principale, la Commission souhaite encore faire mûrir ses réflexions.

Une première estimation de la Sté BODET s'élève à 8 227,50 € HT, pour la pose, dépose et repose des abat-sons du clocher avec des montants en aluminium et des lamelles bois et la mise en place d'un grillage intérieur.

La Menuiserie Ferbach a établi une offre de prix comprenant l'enlèvement de la porte d'entrée de l'église, la réalisation de greffes pour les parties abimées, le sablage de la façade extérieure de la porte et la remise en peinture pour un montant de 5 425,00 € HT soit 6 510,00 € TTC.

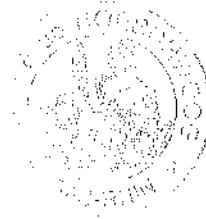
Vu l'exposé de M. BOEHM, adjoint au Maire,
Vu les travaux de la Commission Travaux du 27 avril 2021,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE la réalisation de travaux de remise en place de l'ardoise du clocher et la dépose des abat-sons du clocheton. Leur remise en peinture sera faite en propre régie.

AUTORISE le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice, section de fonctionnement chapitre 011.

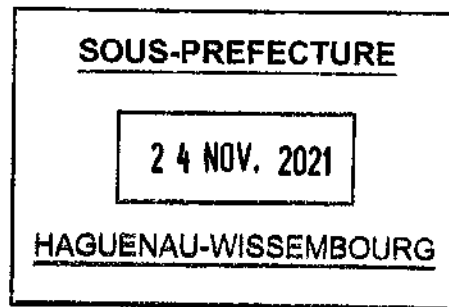
Date de publication: 08/07/2021
Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme.

Le Maire,

Michel LORENTZ



COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

-oOo-

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 10 mai 2021 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 5 mai 2021

Membres élus.....: 19	<u>Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,</u>
Membres en fonction.....: 19	<u>En présence de :</u> BOEHM Roger, KIEFER Geneviève, HARNIST Pierre,
Membres présents: 18	adjoints,
Absent(s) avec Procurations: 1	et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN
Absent(s): 0	Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, KOCHER Marilyn,
	LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER
	Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie
	<u>Absent(s) excusé(s) :</u> HUSEJNI Afrim (pouvoir à BOEHM Roger)
	<u>Absent(s) non excusé(s) :</u> /
Quorum: 10	Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : VOIRIE ET AMENAGEMENTS PUBLICS **REAMENAGEMENT RUE DU CHATEAU D'EAU - RUE DE LA FORET - PHASE 2**

Le Maire fait un retour aux conseillers des observations et requêtes effectuées par les riverains des futurs travaux de la rue du Château d'eau et de la rue de la Forêt lors de la réunion publique d'information qui s'est tenue à la Maison des oeuvres et de la Culture le samedi 24 avril dernier à 14h.

Les riverains ont sollicité la réalisation de la réfection de l'éclairage public sur l'ensemble de la rue du Château d'eau et sur la partie de la rue de la Forêt située dans le périmètre des travaux.

De même, certains souhaitent des modifications au projet :

- Demande de revoir l'aménagement pour maintenir des trottoirs des deux côtés de la voie
- Demande de réfection de l'enrobé plus loin dans la rue de la Forêt (jusqu'à hauteur du n°10)
- Pas d'arbres, ni places de parking devant les propriétés n°6 et 6A
- Problématique des livraisons de l'entreprise SCHWEISSING : giration et manœuvre des camions pour accéder à la cour
- Aménagement jugé trop massif devant le n°7 rue de la Forêt, demande de maintien du miroir.

Un plan modifié tenant compte de ces observations est présenté aux conseillers.

Les changements demandés par certains riverains entraîneraient cependant l'effet inverse des objectifs recherchés, pour mémoire la réduction de vitesse de circulation et la limitation du passage de transit.

Le Maire interroge le Conseil municipal si suite aux observations et demandes des riverains, la commune souhaite porter des modifications au projet d'aménagement de la rue.

Il précise que la Commission Travaux a travaillé sur ce dossier et a émis un avis défavorable au plan modifié, qui organise un carrefour à angle droit de la rue du Château d'eau.

Vu le projet d'aménagement de la rue du Château d'eau et de la rue de la Forêt validé par le Conseil municipal en date du 12 avril 2021

Vu la réunion publique du 24 avril 2021 de présentation du projet d'aménagement des rues du Château d'eau et rue de la Forêt aux riverains

Considérant les objectifs de sécurisation de la circulation des véhicules et des piétons par des aménagements visant à limiter la vitesse et la réalisation d'un trottoir aux normes PMR

Considérant le souhait de végétalisation des rues

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

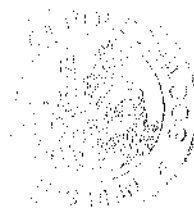
DECIDE, pour les raisons énoncées ci-dessus, le maintien du projet d'aménagement de la rue tel que validé par le Conseil municipal

DECIDE de ne pas donner de suite favorable aux demandes de révisions faites par les riverains.

Date de publication: 08/07/2021

Date de transmission à

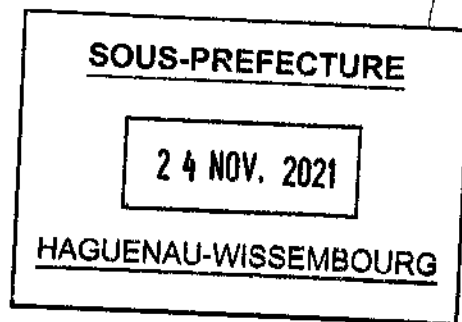
la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme.

Le Maire,

Michel LORENTZ



COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

-oOo-

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 10 mai 2021 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 5 mai 2021**

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 18
Absent(s) avec Procurations: 1
Absent(s): 0

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,
En présence de : BOEHM Roger, KIEFER Geneviève, HARNIST Pierre, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie
Absent(s) excusé(s) : HUSEJNI Afrim (pouvoir à BOEHM Roger)
Absent(s) non excusé(s) : /
Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : VOIRIE ET AMENAGEMENTS PUBLICS
SECURISATION RUE DE LA GARE EN VENANT DE LEUTENHEIM

Le Maire revient sur l'aménagement de l'entrée de ville rue de la Gare.
Au vu des retours verbaux des automobilistes et des fréquents remplacements de potelets blancs, il est proposé d'adresser un questionnaire d'enquête aux riverains, afin de mesurer l'efficacité du dispositif et de l'aménagement mis en place et de recueillir leur avis.

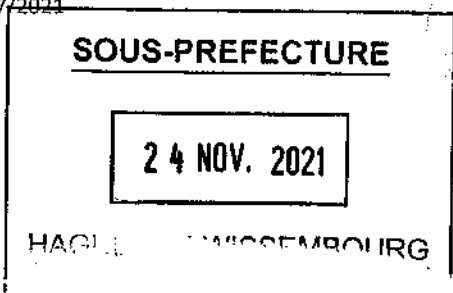
La Commission Travaux s'est prononcée favorablement pour cette enquête et propose le projet de questionnaire présenté en séance.

Il est demandé d'ajouter un quatrième choix de réponse à la question n°1, ainsi qu'une date limite de retour pour cette enquête.

Vu l'exposé du Maire
Considérant la nécessité de pouvoir mesurer l'efficacité de l'aménagement effectué pour limiter la vitesse de circulation des véhicules à l'entrée de ville, rue de la Gare

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE le principe de consulter les riverains quant à l'efficacité de l'aménagement effectué en 2020 pour sécuriser et limiter la vitesse de circulation à l'entrée de ville rue de la Gare.
AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tout document qui serait nécessaire à la bonne exécution de cette décision.

Date de publication: 08/07/2021
Date de transmission à la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Michel LORENTZ

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

-oOo-

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

HAGUENAU-WISSEMBOURG

SOUS-PREFECTURE

24 NOV. 2021

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 10 mai 2021 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 5 mai 2021

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 18
Absent(s) avec Procurations: 1
Absent(s): 0

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, KIEFER Geneviève, HARNIST Pierre, adjoints,

et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : HUSEJNI Afrim (pouvoir à BOEHM Roger)

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : MATERIEL COMMUNAL
OUTILS POUR LA TONTE

Au vu de l'augmentation des espaces verts à entretenir, de la démarche environnementale engagée par la Commune et du matériel actuel dont dispose la Commune, le Maire avait proposé aux conseillers d'engager une réflexion quant aux outils de tonte lors de la séance du 12 avril dernier.

La Commission Travaux a travaillé sur cette question et propose dans un premier temps le remplacement de la tondeuse mulching de 1999 qui nécessite une réparation d'un montant de 3 827,09 € TTC, par une tondeuse mulching de démonstration de marque Etesia proposée d'occasion à la vente pour un prix de 11 000,00 € TTC. La machine est de 2004, affiche 197 heures machine, dispose d'un plateau de coupe neuf et d'une garantie de 1 an.

En ce qui concerne l'acquisition d'un broyeur d'accotement qui permettrait d'effectuer le fauchage tardif de certains terrains, la Commission propose de poursuivre la réflexion et de l'élargir aux possibilités d'éco-pâturage.

Vu l'exposé du Maire

Vu l'avis de la Commission Travaux du 24 avril 2021

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE l'acquisition d'une tondeuse mulching de démonstration de marque Etesia proposée d'occasion à la vente pour un prix de 9 166,67 € HT soit 11 000,00 € TTC. La machine d'une garantie de 1 an.

La tondeuse Etesia de la commune, du même modèle que la nouvelle machine d'occasion, sera conservée pour en récupérer des pièces détachées.

Les crédits sont en partie disponibles en section d'investissement opération n°179 et au compte 020 dépenses imprévues.

Date de publication: 08/07/2021
Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Michel LORENTZ

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 10 mai 2021 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 5 mai 2021

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 18
Absent(s) avec Procurations: 1
Absent(s): 0

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, KIEFER Geneviève, HARNIST Pierre, adjoints,

et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : HUSEJNI Afrim (pouvoir à BOEHM Roger)

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : INTERCOMMUNALITE

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES 2021 AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RHENAN

Il est proposé la signature pour une durée de 1 an renouvelable tacitement deux fois, d'une convention de prestation de service établie entre la Communauté de communes du Pays Rhénan et la Commune de ROESCHWOOG pour l'entretien des espaces verts communautaires et la surveillance de la voirie d'intérêt communautaire dans la zone d'activités par les ouvriers communaux.

Cette convention définit :

- le cadre d'intervention des personnels et moyens municipaux,
- le principe et les modalités de paiement,
- la durée de 1 an renouvelable deux fois à compter du 1^{er} janvier 2021 et les modalités de dénonciations,
- la juridiction compétente en cas de litige.

Le Maire informe le Conseil municipal que le nombre prévisionnel d'heures d'intervention des agents techniques communaux pour le compte de la communauté de communes est de 134 (tonte, nettoyage et désherbage des espaces verts, surveillance et signalement des dysfonctionnements). Cela représente un montant prévisionnel versé à la Commune de 5 100,00 € pour 2021. S'ajoutera encore les interventions à la gare.

Il précise que, à compter de 2021, s'ajoutent, pour les ouvriers communaux, à l'entretien des espaces verts du Parc d'activités de l'Uffried, l'entretien des espaces verts du 4 rue de l'Etang et de la trame verte en venant du Staedly, la Communauté de communes ne disposant plus de personnel technique sur le terrain.

SOUS-PREFECTURE

24 NOV. 2021

HAGUENAU-WISSEMBOURG

Vu l'exposé du Maire

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Rhéna du 15 février 2021

Vu le projet de convention de prestation de service présenté

Vu l'article L 5214-16 du Code général des collectivités locales permettant aux communes de réaliser des prestations de services pour le compte de la communauté de communes

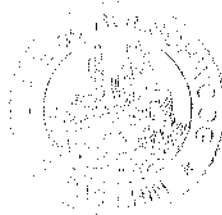
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la signature par la Commune de la convention cadre de prestation de services prenant effet au 1^{er} janvier 2021 pour une durée d'un an renouvelable par deux fois pour le compte de la Communauté de communes du Pays Rhéna

AUTORISE le Maire à signer la convention et à accomplir toutes les formalités nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

Date de publication: 08/07/2021

Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Michel LORENTZ

